



Titre séjour + renouvellement

Par Alex98

Bonjour,

Je vous explique ma situation:

- Je suis un étudiant étranger qui a été accepté dans une université en France pour l'année 2022-2023
- J'ai obtenu mon visa long séjour (VLS-TS) pour une durée de 1 ans (expire en octobre 2023)
- Malheureusement j'ai dû avoir des problèmes personnels qui m'ont forcé à repousser mes études d'une année, l'école a accepté de me réinscrire pour l'année 2023-2024

Donc le visa que j'ai actuellement ne pourra couvrir qu'un mois de mon année scolaire. J'aimerais savoir si je dois à nouveau refaire une demande de visa dans mon pays, ou alors si je peux venir en France dès maintenant avec mon visa actuel pour valider mon titre séjour et demander un renouvellement.

Merci de m'aider.

Par isernon

bonjour,

le renouvellement d'un titre de séjour étudiant est soumis à certaines conditions notamment :

Conditions:

Vous devez respecter les conditions initiales de délivrance de la carte de séjour temporaire étudiant, c'est-à-dire :

- être inscrit dans un établissement (public ou privé) d'enseignement ou de formation initiale et justifier de ressources mensuelles au moins égales à 615 €.
- Vous devez justifier du caractère réel et sérieux de vos études. L'ensemble de votre cursus depuis votre entrée en France est pris en compte.

Le caractère réel et sérieux de vos études est notamment vérifié au moyen :

- de votre assiduité,
- de vos résultats aux examens,
- des diplômes que vous obtenez,
- des explications que vous fournissez si vous changez de cursus.

source

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231[/url]

salutations

Par Alex98

Merci pour votre réponse isernon,

Pour ce qui est des conditions:

Je suis bien inscrit dans un établissement et j'ai des revenus supérieurs à 615€/mois.
Mais étant donné que j'ai dû reporter mon année scolaire je n'ai pas passé d'examen sur lesquels ils pourront noter le

sérieux de mes études. Je me demande si à la place je pourrais leur écrire une lettre explicative sur ma situation et y ajouter la lettre d'acceptation de report scolaire de mon établissement.

Par isernon

comme indiqué dans mon précédent message, vous pouvez joindre des explications à votre demande de renouvellement.